



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES
Service accueil en Etablissements PA

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY CEDEX

Contact : Frédérique ORDOVINI
☎ 04 79 60 29 30
✉ frederique.ordovini@savoie.fr

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-013

**Portant fixation des tarifs pour l'année 2024
des résidences autonomie**

CIAS ARLYSÈRE

**L'arpège – 2 avenue des chasseurs alpins
73207 ALBERTVILLE**

N° Finess : 730 783 883

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le Code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le Code de la santé publique ;
- VU** La délibération du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'Arlysère du 12 décembre 2023 relative aux tarifs 2024 des résidences autonomie d'Ugine, d'Albertville et de Frontenex ;
- VU** La délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 votant le budget primitif 2024 du Département ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240122-2024-ETSPA-013-AR
Date de réception préfecture : 22/01/2024

Article 1 - Les tarifs mensuels 2023 des résidences autonomie gérées par le CIAS ARLYSERE applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, sont arrêtés comme suit :

LES GENTIANES -UGINE – N° Finess 730 783 834 :

* Studio	:	620,00 €
* T1 bis	:	682,00 €
* T2	:	759,00 €
* T3	:	820,00 €

LES 4 VALLEES -ALBERTVILLE – N° Finess 730 783 958 :

* T1	:	834,00 €
* T1 pour couple	:	946,00 €
* T2	:	961,00 €
* T2 pour couple	:	1079,00 €

FLOREAL- FRONTENEX – N° Finess 783 800 :

* T1 pour personne seule	:	976,00 €
* T1 bis pour couple	:	1 104,00 €

Article 2 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, Monsieur le Président du CIAS d'Arlysière, Madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés.

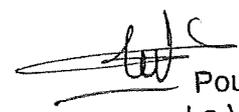
23 JAN. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

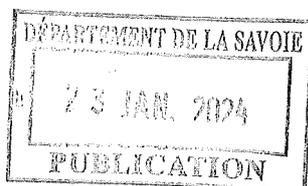

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le 22 JAN. 2024

Le Président,


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240122-2024-ETSPA-013-AR
Date de réception préfecture : 22/01/2024